

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens  
lors du conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014  
déposé au conseil d'arrondissement du 7 octobre 2014**

**M. Fahd Halal : 5655, rue Saint-Patrick (exemption de taxes et beuveries)**

**14-171701 CA 30 juin**

Monsieur réside à Ville-Émard depuis 14 ans. Il se demande pourquoi le propriétaire de l'immeuble situé en face, soit au 5655, rue Saint-Patrick, est exempté du paiement des taxes municipales. Il s'agit aussi d'un bâtiment en piteux états donnant lieu à des beuveries qui importunent le voisinage.

Le maire répond. Des vérifications seront faites auprès de la ville-centre par le directeur des services administratifs, Aurèle Blanchette, afin de déterminer s'il s'agit bien d'une propriété appartenant à la Couronne et donc exemptée de taxes municipales s'il y a lieu. Quant aux beuveries, monsieur est invité à appeler le SPVM. Le maire invite la nouvelle inspectrice du SPVM, Line Blanchard, à indiquer à monsieur ce que le SPVM peut faire.

Line Blanchard indique au citoyen qu'un policier communiquera avec lui d'ici la fin de la semaine pour déterminer comment il peut être aidé.

La direction des services administratifs (exemption de taxes municipales) : Un courriel a été transmis au citoyen le 2 octobre 2014 après avoir fait les vérifications requises. Il existe deux lots apparaissant sous l'adresse 5655, rue Saint-Patrick. Le premier lot appartient à l'agence parc Canada, qui est effectivement exemptée du paiement des taxes municipales de par la loi. Le propriétaire du deuxième lot paie des taxes municipales comme l'ensemble des propriétaires fonciers.

SPVM (P.Q.-15) (beuveries): Des policiers ont été dépêchés sur la rue Saint-Patrick pendant quelques jours pour procéder à des vérifications à différentes heures du jour et du soir. Ils n'ont pu constater la situation problématique décrite par le citoyen, l'endroit étant toujours désert.

**Mme Erin O'Connell: installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Brennan**

**14-243946 CA 2 sept.**

Madame représente la Garderie Bonne Aventure Pre-School située au 930, rue Wellington. Durant la période estivale, elle a remarqué que la circulation automobile est très rapide sur la rue Brennan, surtout à partir du feu de circulation au coin des rues Brennan et Nazareth. Madame demande si une enseigne « Attention à nos enfants » ou un panneau d'arrêt peut être installé-e au coin de la rue.

Le conseiller Craig Sauvé, responsable de la Table de la sécurité routière, indique que cette demande est notée et qu'elle sera étudiée lors de la prochaine rencontre de la Table de la sécurité routière ce jeudi.

[Cette question est répondue sur place.](#)

**M. John Burcombe : lignes d'arrêt et réfection de la chaussée dans l'arrondissement**

**14-243951 CA 2 sept.**

Monsieur demande quelle est la politique de l'arrondissement concernant la présence de lignes d'arrêt assorties aux enseignes d'arrêt. Il note la présence d'une ligne blanche sur la chaussée à certains arrêts mais pas à d'autres, et trouve que la présence d'une ligne est plus sécuritaire.

Le maire répond. L'arrondissement Le Sud-Ouest requiert et défraye les services de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie pour faire l'ensemble du marquage et de la signalisation sur son territoire (lignes d'arrêt et traverses piétonnières). Le programme triennal d'immobilisation 2015-2017 (PTI) prévoit l'accomplissement d'une majorité du marquage en signalisation permanente (Programme de réfection routière). L'arrondissement doit s'assurer que le marquage soit fait de façon permanente et non récurrente, c'est-à-dire en considérant la planification des travaux de réfection d'asphalte. Des modifications sont donc à venir au cours des trois ou quatre prochaines années à ce sujet.

Monsieur demande aussi comment est déterminée la réfection des rues. Une carte des rues en mauvaises conditions est-elle toujours réalisée?

Le maire répond. Chaque année, les services de l'arrondissement examinent et cotent l'état des rues (indice de détérioration). Une décision doit être prise sur les rues qui nécessitent le plus de travaux mais en considérant si des travaux sont prévus ultérieurement, par exemple d'ici les cinq prochaines années, soit par la ville centre ou par l'arrondissement (notamment pour la réfection des conduites d'égout ou d'aqueduc). Autrement, aucune rue de l'arrondissement n'est en réfection si l'indice de détérioration n'est pas élevé.

[Cette question est répondue sur place.](#)

### **M. Stuart Seeley : plainte de bruit en provenance des Lofts Fattal**

**14-243955 CA 2 sept.**

Monsieur habite dans le village des tanneries, à la fin de la rue Desnoyers, à côté du chemin de fer. De l'autre côté de ce chemin de fer, on trouve les lofts Fattal, entre les rues Saint-Rémi et de Courcelle. Monsieur relate que tout l'été, il en émane un bruit excessif (musique). Monsieur a fait plusieurs appels au service 9-1-1. Monsieur demande qui est responsable de régler ce problème : le SPVM ou l'un ou l'autre des services de l'arrondissement?

Le maire répond et indique que les actes troublant la paix avec de la musique trop élevée doivent faire l'objet de plaintes au SPVM. Le maire invite l'inspectrice Blanchard à indiquer comment procéder dans de telles situations.

L'inspectrice Line Blanchard indique qu'elle communiquera avec le citoyen ou qu'ils pourront se rencontrer immédiatement après la séance du conseil. Elle précise cependant que le SPVM doit effectivement suivre un code de conduite dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus. Il n'est donc pas surprenant que les policiers réfèrent parfois les citoyens au service d'appels 3-1-1 concernant les plaintes de bruit. Elle confirme à monsieur que les policiers peuvent se présenter sur les lieux d'où émanent les bruits et que des constats d'infraction peuvent être émis. Lorsqu'une infraction découle de l'application du Code criminel, les règles de conduite sont différentes.

SPVM (P.Q.-15): Madame Blanchard a rencontré monsieur Seeley après le conseil d'arrondissement. Elle lui a expliqué les démarches possibles ainsi que les contraintes et pouvoirs du SPVM. Elle a ensuite contacté ultérieurement le citoyen. Une intervention conjointe du SPVM et du SIM est planifiée.

### **Mme Nicole Forget: plainte de bruit en provenance de l'usine Canfab**

**14-243982 CA 2 sept.**

Madame indique son adresse de résidence sur la rue Augustin-Cantin. Son domicile se situe en face de l'usine Canfab dans Pointe-Saint-Charles. Les systèmes de ventilation de cette usine fonctionnent en continu. Ils font face à un mur, de sorte que le son rebondit et affecte quatre propriétés. Elle se présente devant le conseil au nom des propriétaires, lesquels portent plainte depuis 2011. Le système de ventilation aurait été installé vers 2009-2010. Elle relate les démarches entreprises auprès de l'arrondissement depuis 2011 ainsi que les inspections effectuées par l'arrondissement et par Canfab confirmant le dépassement des limites permises. En 2014, l'usine a installé un système de minuterie automatique, ce que les propriétaires jugent nettement insuffisant. Au mois de juillet dernier, l'arrondissement a donné à Canfab jusqu'au 29 août pour apporter les correctifs requis mais rien n'a été fait et aucun constat d'infraction n'a été émis.

Madame demande ce que l'arrondissement compte maintenant faire pour corriger cette situation qui perdure depuis quatre étés.

Madame Julie Nadon convient que l'émission de constats d'infraction semble la prochaine étape à réaliser et que l'arrondissement doit s'assurer que l'entreprise apporte rapidement les correctifs nécessaires afin de diminuer le bruit au niveau réglementaire permis. L'arrondissement peut même choisir d'émettre des constats d'infraction répétitifs afin d'accélérer le processus de résolution de problème. Madame Nadon invite la citoyenne à appeler la direction de l'aménagement urbain pour faire le suivi de ce dossier et s'engage à lui faire part des démarches qui seront entreprises.

Le maire ajoute que, considérant ce qui a été relaté par madame, il souhaite que la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine soit plus prompte pour la résolution définitive de ce type de dossiers. À partir du moment où la propre étude de la compagnie établit que le bruit émis dépasse les limites permises, l'arrondissement aurait dû enclencher différentes pressions.

**La direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : SUIVI À VENIR.**

**Mme Isabelle Limoges: planification des travaux dans les parcs et insuffisance de terrains de pratique au mois d'avril**

**14-243985 CA 2 sept.**

Madame réitère sa question du mois de février concernant l'aménagement des parcs : quel est le calendrier provisionnel prévu par l'arrondissement, les dates, le budget, les interventions prévues pour leur entretien.

Le conseiller Vaillancourt indique que l'appel d'offres a été lancé pour l'aménagement du parc de La Vérendrye; les soumissions seront ouvertes jeudi prochain et le contrat sera ensuite octroyé par le conseil. Les travaux débuteront dès le début du mois d'octobre en prévision d'une livraison du terrain vers la fin du mois de juin 2015. Le budget prévu pour l'aménagement de ce terrain est de 1,8 million. Le montant de la subvention du MELS reste à confirmer.

Le maire Dorais ajoute que le Service des travaux publics pourra soumettre à madame un échéancier plus précis et une ventilation budgétaire lorsque le contrat sera octroyé par le conseil.

Madame demande également ce que l'arrondissement peut faire pour aider les jeunes de l'ASSOM à obtenir des terrains de pratique avant le mois de mai, la saison débutant au mois d'avril pour les équipes compétitives.

Le conseiller Vaillancourt indique qu'il ne peut soumettre de solution séance tenante. Le directeur des sports et loisirs pourra examiner les alternatives possibles et les communiquer à madame s'il y a lieu afin d'accompagner l'ASSOM dans cette recherche de terrains.

Le maire Dorais ajoute qu'un suivi sur cette question sera fait par l'un des membres du conseil.

La direction des travaux publics - échancier et ventilation budgétaire pour l'aménagement du terrain de soccer au parc de La Vérendrye : SUIVI À VENIR.

La direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social - recherche de terrains de pratique à compter du mois d'avril : SUIVI À VENIR.

**Mme Christine Ouimet : usage des pistes cyclables et chiens sans laisse dans les parcs**

**14-243987 CA 2 sept.**

Madame déplore l'usage des pistes cyclables par les scooters, les piétons ou les poussettes d'enfants. Elle témoigne du fait que plusieurs personnes promènent leur chien sans laisse au parc Leber.

Le maire Dorais répond. Il rappelle qu'une distinction est nécessaire entre les pistes cyclables de Montréal et la piste cyclable le long du canal de Lachine. Cette dernière appartient à Parcs Canada alors les règles sont différentes de celles de la Ville de Montréal. Sur les pistes cyclables municipales, les scooters ou les poussettes ne sont pas permis.

Le conseiller Sauvé ajoute que Parcs Canada envisage peut-être d'ajouter une piste cyclable pour soulager le flot de circulation sur celle existante et pour permettre sur l'une d'elles la présence de promeneurs.

L'inspectrice Line Blanchard précise que des cadets et des policiers sont présents mais elle ne peut confirmer si des constats d'infraction sont émis présentement.

Le maire Dorais poursuit sur sa deuxième intervention. Il confirme que dans tous les parcs, les chiens doivent être tenus en laisse sauf dans les airs canins. Il invite madame à communiquer avec le service 9-1-1 pour porter plainte. Les règlements municipaux peuvent être appliqués tant par les policiers que par les inspecteurs.

Le directeur Sébastien Lévesque confirme que des opérations sont faites conjointement entre le SPVM et les inspecteurs de l'arrondissement. Ces opérations sont faites de façon régulière dans divers parcs de l'arrondissement (Leber, Saint-Henri, Angrignon) où cette problématique a été soulevée.

[Cette question est répondue sur place.](#)

[SPVM \(P.Q.-15\) – chien sans laisse et pistes cyclables: la citoyenne a été rencontrée après le conseil d'arrondissement afin de lui expliquer comment étaient répartis les appels \(par priorité 1 à 5\). Mme Ouimet souhaite que l'arrondissement appose des panneaux de chiens en laisse dans le parc. Les policiers sont informés de cette problématique et on déjà fait des opérations avec l'inspecteur de la ville. En ce qui concerne les pistes cyclables, l'inspectrice Blanchard a expliqué](#)

à la citoyenne que les pistes cyclables sont autorisées aux piétons et aux cyclistes, ce sont des pistes multidisciplinaires.

**Mme Lucie Brazo: ruelle verte (fermeture) – modification de dos d’âne (ruelle)**

**14-243989 CA 2 sept.**

Madame est accompagnée de plusieurs personnes. Elle relate que, depuis huit ans, les résidents demandent l’aménagement d’une ruelle verte. L’éco-quartier et l’éco-centre les réfèrent au conseil d’arrondissement.

**Dépôt d’une pétition pour l’aménagement d’une ruelle verte. La secrétaire d’arrondissement en achemine une copie aux membres du conseil.**

Madame indique que plusieurs automobilistes tentent d’éviter les problèmes de circulation et les feux de circulation en passant par les ruelles.

Monsieur, pompier au poste 15 dans le quartier Pointe-Saint-Charles, confirme que la ruelle a douze pieds de largeur et qu’aucun camion du service d’incendie n’y passerait en cas d’urgence.

Madame demande s’il est possible de fermer la ruelle à la circulation automobile.

Le maire Dorais répond. L’an dernier, le conseil a décidé, dans le programme triennal d’immobilisation, de donner un souffle nouveau aux ruelles vertes en leur attribuant un montant de 100 000 \$ par année. Il a aussi été décidé cette année d’investir la même somme pour les trois prochaines années pour aider l’éco-quartier et les citoyens.

La conseillère Thiébaud répond. La volonté politique est claire. Les ruelles vertes constituent un espace public intéressant pour la création de liens sociaux et de santé publique. Pour pouvoir continuer à développer une ville avec du verdissement, un environnement plus sain, pour pouvoir mieux respirer, pour assurer la sécurité des enfants, ce sont des espaces qu’il faut se réapproprier; toutes les démarches des citoyens en ce sens sont appuyées. Après avoir investi un premier montant de 100 000 \$ l’an passé, le conseil s’est rendu compte qu’un certain nombre de vérifications sont nécessaires entre les services de l’arrondissement, l’éco-quartier et les citoyens; les canalisations par exemple.

La conseillère Thiébaud s’engage à prendre contact avec madame.

Quant à l’installation de blocs de béton pour fermer la ruelle à la circulation automobile, le maire Dorais demande au service des travaux publics de faire un suivi rapide auprès de l’éco-quartier et déterminer un échéancier de réalisation.

Madame fait part d’une autre problématique. Dans une autre ruelle, entre les rues Charron et Bourgeois, des dos d’ânes ont été installés. Des personnes en fauteuil roulant ou motorisé restent prises. Elle demande depuis deux ans à l’arrondissement de

faire couper les dos d'ânes afin de permettre le passage d'un fauteuil roulant. Depuis un mois, elle appelle toutes les semaines au service 3-1-1 à ce sujet.

Le maire Dorais demande au service des travaux publics de faire le suivi de cette demande.

La direction des travaux publics - contacter l'éco-quartier pour l'analyse du projet de ruelle verte et échancier s'il y a lieu : SUIVI À VENIR.

La direction des travaux publics - ruelle entre Charron et Bourgeois, vérifier si les dos d'âne peuvent être coupés pour permettre le passage d'un fauteuil roulant : SUIVI À VENIR.

**M. Alain Boucher : air conditionné au centre Saint-Henri**

**14-243992 CA 2 sept.**

Monsieur n'étant pas présent au moment de l'appel de son intervention, cette question ne peut faire l'objet d'un suivi. Dossier clos.

**Mmes Line Raymond et Amélia Delliquadri : bruits dans la ruelle (rue Lacroix)**

**14-243998 CA 2 sept.**

Mesdames sont les représentantes de la rue Lacroix, à Ville-Émard. Un problème perdure : le bruit lié au basketball dans la ruelle. Tous les soirs, une dizaine de jeunes se rassemblent et on peut entendre de la musique, des cris et le rebondissement de deux ou trois ballons. C'est très écho et le bruit est infernal. Le panier est installé, depuis la fin de l'été dernier, de l'autre côté de la ruelle, sur le stationnement du HLM.

Le conseiller Vaillancourt répond. Il s'est rendu sur place et a pu constater cette réelle problématique. Certains résidents ne couchent plus dans leur logement. Il s'agit maintenant de prévoir une présence policière.

Le maire Dorais ajoute que le service des travaux publics se renseignera sur la présence du panier de basketball sur un terrain de l'OMH, lequel appartient à l'arrondissement. L'arrondissement verra ensuite ce qui peut être fait. L'inspectrice Blanchard peut aussi faire des démarches.

L'inspectrice Blanchard indique à mesdames qu'un patrouilleur communiquera avec elles pour obtenir plus de détails et déterminer les actions qui pourront être entreprises.

Le conseiller Vaillancourt termine en indiquant qu'il a contacté l'éco-quartier pour étudier la possibilité de transformer le parc adjacent afin que les attroupements soient moins populaires à cet endroit. Le parc Angrignon pourrait aussi être une option intéressante pour l'aménagement d'un terrain de basketball.

La direction des travaux publics - contacter l'OMH pour déterminer la présence du panier sur son terrain : SUIVI À VENIR.

SPVM (P.Q.-15): une visite des lieux a été faite par les policiers affectés au Module d'actions par projet (MAP) en compagnie de l'inspecteur municipal, monsieur Nicolas Florea. Les jeunes jouent au basketball dans la ruelle mais n'entravent pas la circulation. Les policiers leur ont demandé de déplacer le panier de basketball sur le terrain de l'immeuble situé au 7000, rue Lamont. Lors de la visite des policiers, aucun bruit excessif n'a été constaté mais une attention spéciale a été demandée aux policiers pour que soit effectuée une visite sur toutes les relèves. La citoyenne Raymond a été contactée par le service de police.

**Mme Jocelyne Bernier : plan de déplacement dans Pointe-Saint-Charles**

**14-244002 CA 2 sept.**

Madame demande si elle peut avoir accès à l'étude de circulation annoncée afin de lui permettre de travailler sur la sécurité des déplacements (piétons, vélos ou famille). Sera-t-elle rendue publique?

Le maire Dorais confirme que cette étude est maintenant disponible sur le site internet de l'arrondissement depuis juillet.

Cette question est répondue sur place.

-----